



## Ghislaine ISSENHUTH

Docteur en droit de la santé, Ghislaine Issenhuth a publié en 2007 sa thèse intitulée « *Autonomie individuelle et Biobanques. Etude de droit comparé - droit français, droit suisse et droit européen* ». Elle a été maître de conférences à l'Université de Genève et y a notamment mené de concert avec une équipe composée de sociologues, médecins et éthiciens, une recherche intitulée « *Risques et informations dans le suivi de la grossesse : droit, éthique et pratiques sociales* ». Elle a également enseigné à la faculté de pharmacie de l'Université d'Angers et a réalisé différentes

missions pour de grandes institutions telles que l'Organisation Mondiale de la Santé, l'UNESCO et la Haute Autorité de la Santé.

Ghislaine Issenhuth exerce à présent en qualité d'avocat en droit pharmaceutique et en droit de la santé au sein du cabinet Lmt Avocats.

Son approche pratique et académique de la réglementation pharmaceutique l'amène à être l'auteure de publications dédiées à cette matière et à intervenir lors de séminaires consacrés à ces sujets.

Elle est par ailleurs membre du Comité de protection des personnes Ile de France V depuis 2010.